

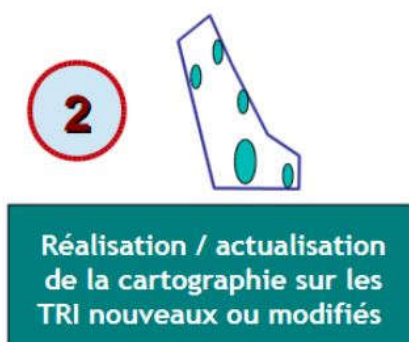
## ANNEXE 1. Programme de travail et calendrier

Le **calendrier** détaillé des étapes à venir est présenté ci-dessous. Il se décline selon les trois grandes étapes indiquées ci-après :



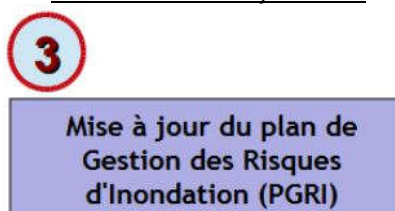
→ Approbation par le préfet de l'addendum à l'EPRI et des territoires à risques importants d'inondation – TRI nouveaux ou modifiés en octobre 2018

Puis mise à disposition du public de ces arrêtés et du présent document (questions importantes et calendrier) : novembre 2018 à mai 2019



→ Réalisation des cartographies correspondantes en 2019

Puis mise à disposition du public de ces cartographies sur les TRI nouveaux ou modifiés de décembre 2019 à juin 2020



→ Réalisation de la mise à jour du PGRI en 2019-2020 (mise à jour des objectifs stratégiques le cas échéant et des dispositions, intégration des questions importantes tenant compte de la consultation du public et des TRI nouveaux ou modifiés et leurs cartographies). Concertation avec les parties prenantes.

Puis mise à disposition du public du PGRI actualisé pour la période 2022-2027 durant six mois fin 2020. Approbation du PGRI 2022-2027 par le préfet en décembre 2021.